

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL



Commune de La Boissière-Ecole
2014-2017

La commune de La Boissière-école a souhaité mettre en œuvre à la rentrée 2014, conformément au décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, un projet éducatif territorial construit, s'articulant entre les différents temps scolaires et périscolaires et permettant à tous les enfants de 3 à 11 ans d'accéder à des activités sportives et culturelles gratuites.

Le PEDT ci-après présenté a pour principal objectif le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Il a été élaboré par les élus en partenariat avec les enseignants de l'Education Nationale, les parents d'élèves et les animateurs qui interviendront dans le cadre des nouvelles activités proposées.

Il convient de préciser que les nouvelles activités proposées ne relèvent pas de la prestation de services, les élus qui ont travaillé à ce projet se sont faits acteurs à part entière de l'éducation des enfants qui leur seront confiés.

Car pour réussir sa vie en société, tout jeune a besoin d'acquérir, en complémentarité avec les apprentissages pédagogiques fondamentaux qui relèvent de l'institution scolaire, de nombreuses compétences essentielles telles qu'apprendre à se construire, raisonner, se repérer dans le temps et l'espace, s'organiser, développer sa sensibilité et sa relation aux autres.

Dans la famille, premier espace éducatif, il fait ses premières découvertes et acquiert ses premiers repères ; puis c'est dans d'autres lieux d'activités culturelles, scientifiques, sportives ou sociales et d'autres moments divers, complémentaires de l'Ecole, notamment entre pairs, qu'il découvre des savoir-être et savoir-faire distincts des comportements attendus en classe et à l'école.

A côté du temps passé en famille et en classe, les temps d'éducation non formelle péri et extrascolaire forment une composante majeure d'apprentissage du vivre ensemble.

Ce sont autant de moments propices aux initiatives personnelles ou collectives, d'ouverture sur de nombreux domaines d'activités : scientifique et technique, sportive, d'expression et de création, d'appropriation du patrimoine.

Donner du sens aux activités qui sont proposées à l'enfant et lui permettre de comprendre et donc construire une cohérence entre les différents temps de vie, lutter contre les inégalités d'accès aux loisirs, à la culture, au sport, telles sont les ambitions de notre projet éducatif territorial.

Ce projet éducatif vise à favoriser le développement personnel de l'enfant, son épanouissement intellectuel et physique et son implication dans la vie en collectivité. Il cherche aussi à renforcer les liens avec les familles.

Le but est d'amener les jeunes à être autonomes, dotés d'esprit d'initiative, capables de se mobiliser, à être curieux du monde et d'autrui, à être porteurs de leur identité culturelle, capables d'exercer leur esprit critique et leur liberté de jugement et également de respecter les autres dans leurs différences.

Ce projet éducatif territorial a quatre objectifs :

- contribuer à la réussite éducative et à l'épanouissement de chaque jeune Boissierien,

- favoriser la socialisation et l'acquisition de l'autonomie,

- renforcer la cohérence entre projet d'école et projets péri et extrascolaires,

- associer et accompagner les parents, soutenir les familles dans la conciliation de leur vie professionnelle, familiale et sociale.

I – Périmètre et public

Le projet éducatif territorial concerne l'ensemble du territoire de la commune de La Boissière-école, et notamment l'école maternelle et élémentaire des Chanterelles.

L'école Régionale de Premier Degré Hériot est hors périmètre et fonctionne, de par sa spécificité, depuis 3 ans sur le rythme de 9 demi-journées.

Le nombre d'enfants potentiellement concernés est de 79 à l'école des Chanterelles dont 21 sont en maternelle pour la rentrée 2014-2015 et 58 sont en élémentaires pour cette même rentrée.

Pour la rentrée 2014, les élèves bénéficieront des accueils périscolaires et extrascolaires suivants :

- garderie périscolaire les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7h à 9h,
- pause méridienne et restauration scolaire ces mêmes jours de 12h à 13h30,
- pour les petites et moyennes sections réveil doux et activités douces les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30,
- pour les élémentaires les lundi et jeudi ateliers périscolaires (sportif, arts plastiques ou culture et jeux) de 15h à 16h30,
- garderie périscolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30,
- centre de loisirs le mercredi après-midi de 13h30 à 18h30 en période scolaire,
- centre de loisirs la première semaine des petites vacances scolaires (Toussaint, Hiver et Printemps) de 7h00 à 18h30.

La durée du PEDT est de trois ans maximum. La première année constituera un test renouvelable en fonction de l'évaluation qui sera faite du projet à la fin 2015.

II- Les objectifs éducatifs partagés

Objectif 1 : contribuer à la réussite éducative et à l'épanouissement de chaque jeune Boissérien

Action 1 – Education aux arts plastiques

Par la pratique des arts plastiques, l'enfant va prendre connaissance d'une autre manière de conceptualiser une idée, approcher les arts graphiques et les grands artistes, apprendre à communiquer sur un projet,....

Action 2 – Education sportive

L'éducation physique et sportive contribue à la lutte contre l'échec scolaire et à l'éducation à la santé.

Par la pratique des arts martiaux, le jeune pourra acquérir confiance en lui, approche d'une autre culture, respect des autres, discipline

Action 3 – Culture et jeux

Approche de la culture française et étrangère à travers les contes, apprendre à écouter son corps à lui imprimer des bruits (rythme dans les pieds), capturer et faire vivre l'image.

Objectif 2 – Favoriser la socialisation et l'acquisition de l'autonomie

Action 4 – Mener un projet pour le faire partager aux autres

Concevoir un projet final à présenter en fin d'année à l'ensemble du village (par exemple à la fête de l'été)

S'associer à la réalisation d'une prochaine Bassoria (journal local)

Action 5 – La création de conseil d'enfants

Recueillir leurs impressions une fois par trimestre sur les activités proposées, régler les conflits, mettre en place des règles pour dialoguer (à faire en salle du conseil par exemple)

Objectif 3 - Renforcer la cohérence entre projet d'école et projets péri et extrascolaires

Action 6 – Associer équipe pédagogique, équipe d'animation et élus sur un projet commun

Objectif 4 - Associer et accompagner les parents, soutenir les familles dans la conciliation de leur vie professionnelle, familiale et sociale.

Action 7 – Présentation aux parents des réalisations effectués par les élèves

Action 8 – Implication des parents. Par exemple associer les parents par la tenue d'ateliers à thème, présentation de leur métier, de leur passion....

III – Les activités mises en place dans le cadre de l’aménagement des rythmes éducatifs

Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, complété par la circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013 sur le projet éducatif territorial instaure une nouvelle organisation du temps scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

Les objectifs de ce décret sont de :

- créer un nouvel équilibre des temps de l’enfant en assurant un plus grand respect de ses rythmes naturels d’apprentissage et de repos ;
- mieux répartir les heures de classe sur la semaine, alléger la journée de classe et programmer les séquences d’enseignement à des moments où la concentration des élèves est la plus grande ;
- mieux articuler les temps scolaire et périscolaire, avec une prise en charge des enfants jusqu’à 16h30 au moins.

Les améliorations escomptées de cette réforme sont des progrès pour la santé des enfants, sur leur attention en classe et de fait sur le niveau scolaire général.

La commune de La Boissière-école a souhaité engager la réforme à la rentrée 2014 en organisant des activités périscolaires gratuites les lundi et jeudi de 15h à 16h30 pour les élèves d’élémentaire et un réveil doux et activités douces les lundi, mardi, jeudi et vendredi pour les élèves de maternelles de petite et moyenne section de 15h45 à 16h30 .

La commune a renforcé son offre sur la pause méridienne du mercredi pour permettre aux parents qui travaillent de récupérer leurs enfants à 13h30 plutôt que 12h.

A – L’organisation de la semaine

Pour les maternelles : de petite et moyenne section

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h-12h	Temps d’enseignement	Temps d’enseignement	Temps d’enseignement	Temps d’enseignement	Temps d’enseignement
12h-13h30	Pause Méridienne	Pause Méridienne	Pause Méridienne	Pause Méridienne	Pause Méridienne
13h30-15h45	Temps d’enseignement	Temps d’enseignement		Temps d’enseignement	Temps d’enseignement
15h45-16h30	Nouvelles Activités Périscolaires	Nouvelles Activités Périscolaires		Nouvelles Activités Périscolaires	Nouvelles Activités Périscolaires

Pour les élémentaires : de grande section au CM2.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h-12h	Temps d'enseignement	Temps d'enseignement	Temps d'enseignement	Temps d'enseignement	Temps d'enseignement
12h-13h30	Pause Méridienne	Pause Méridienne	Pause Méridienne	Pause Méridienne	Pause Méridienne
13h30-15h	Temps d'enseignement	Temps d'enseignement		Temps d'enseignement	Temps d'enseignement
15h-16h30	Nouvelles Activités Péri-scolaires	Temps d'enseignement		Nouvelles Activités Péri-scolaires	Temps d'enseignement

Les 24 heures de classe hebdomadaire sont réparties en neuf demi-journées, dont :

- cinq matinées de 3h incluant le mercredi matin ;
- deux après-midi par semaine, les lundi et jeudi, plus courts et moins denses pour les enfants d'élémentaires ;
- quatre après-midi raccourcis de $\frac{3}{4}$ d'heure pour les enfants de maternelle.

Cette organisation du temps scolaire, tout en restant conforme au principe des neuf demi-journées de classe fixé par le décret de janvier 2013 permet de concevoir un vrai projet éducatif. Ce dernier enrichit l'éventail des activités proposées aux élèves d'élémentaire, et ce dans le respect du rythme de sommeil des élèves de maternelle.

Cela autorise l'organisation d'activités extérieures à l'école et des apprentissages plus approfondis, en particulier pour les activités sportives et culturelles.

B – Les ressources en personnel mobilisées

- recrutement de cinq animateurs spécialisés,
- une coordination assurée par le service administratif de la mairie,
- une animatrice de remplacement,
- le partenariat associatif avec « Lire et Faire lire », avec l'Association Sports et Loisirs de La Boissière-école, avec l'école Régionale Hériot...,
- un élu en charge de la mise en place de ces activités et d'en assurer leur coordination.

C – Les équipements

Les nouvelles activités périscolaires se dérouleront :

- dans la salle d'activités pour l'activité sportive,
- dans la salle du conseil pour l'activité « rythme dans les pieds »,
- dans la salle de spectacle de l'école Hériot quand celle-ci sera disponible,
- à la garderie pour les activités sur l'image,
- dans les salles de classe pour l'activité arts plastiques,
- aux abords des bâtiments communaux si le temps le permet et que l'activité le demande (place de la Saint Jean, parcours santé, aire de jeux, jardin de la garderie....).

D – Les principes éducatifs

Une offre d'activités, adaptée à l'âge des enfants, est mise en place à la rentrée 2014 pour l'ensemble des élèves de l'école des Chanterelles.

Les nouvelles activités pédagogiques sont gratuites et facultatives. Cependant lorsque l'élève est inscrit aux nouvelles activités pédagogiques, il se doit d'y être assidu car celles-ci sont fondées sur un principe évolutif et une progressivité du projet au cours de l'année scolaire. La pérennité du dispositif et des aides liées imposent un nombre d'élèves constant. Il convient donc que les familles, dont les enfants fréquenteront les nouvelles activités périscolaires, s'engagent formellement dans le dispositif et ce sur l'ensemble de l'année scolaire.

Elles sont organisées deux fois par semaine le lundi et le jeudi de 15h à 16h30 pour les élémentaires et les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30 pour les maternelles.

Les objectifs éducatifs :

- Un temps d'éveil et d'approfondissement complémentaire des temps d'apprentissages fondamentaux dispensés par l'Education Nationale : cultiver les savoir-être et les savoir-faire, apprendre à vivre ensemble.
- Des parcours évolutifs distinguant les âges et les besoins des enfants de la maternelle au CM2 pour s'adapter à leur rythme d'apprentissage et à leur développement.
- Une progressivité du projet au cours de l'année scolaire.
- des moments de détente indispensables à l'équilibre des enfants.

E – Des continuités éducatives

Le mercredi :

- le midi, la restauration scolaire reste accessible à tous les enfants. Les enfants qui déjeunent à la cantine le mercredi midi peuvent être récupérés à partir de 13h20 dans la cour de l'école auprès des animatrices du centre ou des ATSEM.
- L'après-midi le projet et les objectifs éducatifs sont déclinés sur le modèle actuel et les normes d'encadrement sont identiques (1/8 en maternelle et 1/12 en élémentaire)
- L'accès au service de restauration est gratuit pour les animateurs encadrant les enfants pendant le déjeuner.

Les services périscolaires :

- Ils sont maintenus et leur amplitude horaire du soir élargie. La pause méridienne a été réduite d'une demi-heure par rapport aux années précédentes. Ils débutent le matin à 7h jusqu'à 9h, puis le soir débutent à 16h30 pour s'arrêter à 18h30.

Les classes de découvertes :

Les classes de découverte et les projets éducatifs autres sont maintenus.

Les crédits mobilisés pour aider les familles sont maintenus et peuvent évoluer en fonction des projets proposés.

IV – Le pilotage et l'évaluation

Le pilotage du projet éducatif territorial est assuré par les élus qui rendent compte une fois par an en conseil municipal du bilan d'activités et des moyens financiers et humains engagés. Communication sera faite au conseil d'école de ce rapport en début d'année scolaire.

V – Modalités d'information aux familles

Un sondage a été réalisé auprès des familles pour connaître leur positionnement sur la fréquentation à la rentrée 2014 de l'ensemble des structures périscolaires.

Les résultats sont les suivants :

Sur 64 familles sollicitées et 79 enfants concernés, le retour du questionnaire s'établit à 100 %.

Sur les 79 enfants pour lesquels nous avons une réponse 72 d'entre devraient fréquenter les nouvelles activités périscolaires à la rentrée 2014. Leur répartition est la suivante : 15 enfants de petite et moyenne section, 57 enfants de grande section au CM2.

Aussi, le recrutement de 5 animateurs répond aux normes d'encadrement de la DJCS.

Le projet éducatif territorial a été adressé pour accord à l'Inspection d'Académie le 18 juin 2014.

Les tarifs des structures périscolaires ont été votés à l'unanimité par le conseil Municipal du 11 juillet 2014.